



N° 3

Mars 2009

L'Echo de Courlans

Le mot du maire

2009 s'annonce comme une année difficile dans un contexte économique particulièrement tourmenté. Les collectivités en général, les communes en particulier ne seront pas épargnées par ces difficultés. Le conseil municipal de Courlans, avec les moyens qui sont les siens, maintiendra son engagement à mettre en œuvre les projets développés dans ce bulletin et à pérenniser les actions déjà entreprises.

Alain Patingre

TRAVAUX - VOIRIE

L'année 2008, chacun a pu le constater fut une année riche en réalisations. Les précédents numéros de ce bulletin ont fait un état exhaustif de ce qui a été entrepris et mené à bien.

Les projets pour les années à venir sont les suivants :

Voirie :

- Revêtement de la rue du Chalet et fin de la liaison avec la rue de la Fontaine.
- Aménagement de la voirie près de l'église au droit du pont de la Vallière.
- Réflexion engagée pour améliorer la sécurité sur tous les points noirs (RD678, rue de la Fontaine...)
- Etude menée pour la réouverture des chemins ruraux et des dessertes communales.

Urbanisme :

En 2009 sera engagée la réforme du POS (Plan d'Occupation des Sols) transformé en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le cabinet d'urbanisme mandaté par la commune, dans le cadre d'un bon de commande groupé au sein de la CCBL, poursuivra cette réforme sur deux ans.

Un plan de zonage de notre assainissement (soumis à enquête publique) sera élaboré de même que sera mise en œuvre la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux. Loi du 2/07/2003) qui permettra de faire face aux demandes d'équipements de plus en plus nombreuses.

La commission urbanisme proposera plusieurs solutions au Conseil Municipal pour la rénovation du cimetière dans les années à venir..

Enfin, dans le cadre des compétences transférées au SIAAL (syndicat d'assainissement de l'agglomération lédonienne) des diagnostics des installations individuelles d'assainissement seront établis avant 2012. Le processus sera engagé dès 2009.



Environnement

En cette année 2009 où sera choyée la biodiversité, où seront votées les lois Grenelle 1 et 2, où les hommes semblent enfin prendre conscience des enjeux énormes qui concernent leur environnement et leur avenir sur la planète, il est bon de rappeler que le respect de l'environnement et le maintien d'un cadre de vie agréable passent avant toute chose par des gestes simples.

Ces gestes, chacun de nous peut les accomplir quotidiennement. Comment peut-on tolérer pour soi-même et pour les autres que soient entassés devant les maisons des rebus divers qui font ressembler les cours à des déchetteries mal tenues ?

Comment peut-on concevoir que des carcasses de véhicules puissent continuer à souiller le paysage alors que tous les moyens sont mis à la disposition de leurs propriétaires pour les aider à s'en débarrasser ?

Comment peut-on imaginer un seul instant que des professionnels n'aient pas conscience de l'image désastreuse que donnent à leur société les dépôts de gravats et d'emballages stockés négligemment à la vue de tous ?

Les élus sont à la totale disposition de l'ensemble des habitants pour les aider à trouver des solutions aux problèmes que peuvent poser les déchets ainsi que pour les aider à contribuer à faire évoluer notre commune dans le sens que nous dicte notre époque.

S'il le faut, la municipalité est également prête à user de moyens plus coercitifs car il ne peut être envisagé que notre cadre de vie se dégrade davantage. (<http://www.franchecomte.drire.gouv.fr/>)

Ani mat i ons

Téléthon 2008 : cette année encore, une animation destinée à financer le Téléthon a été organisée par la commune et certaines associations (Foyer rural, club Amitié-loisirs, Ecole buissonnière).

L'école, le CCAS et les pompiers ont également participé activement à cette journée. Malgré une météo plus que maussade, le bilan est positif avec un bénéfice net de 812,26 € intégralement versé à l'association qui gère le Téléthon.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ce Téléthon 2008.



Boîtes aux lettres :

L'administration de La Poste rappelle que les boîtes aux lettres doivent être réglementaires, faciles d'accès et qu'elles doivent impérativement mentionner toutes les personnes constituant le foyer.

Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
 - Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

Associ at i ons

Plusieurs activités inscrites au programme du

Foyer rural :

- **Danse country** : le mardi de 20h00 à 22 h00
- **Eveil aux petits** (3/6 ans) : le mercredi de 10h15 à 11h15
- **Soirée activités** : le mercredi de 20h00 à 22h00
- **Soirée jeux** : le premier mercredi de chaque mois de 20h00 à 22h00.

Samedi 7 mars à partir de 17H00

au caveau municipal:

Soirée récréative avec jeux de société pour enfants et adultes, restauration rapide avec boissons et pâtisseries. ENTREE GRATUITE

Affai res scol ai res

La loi du 20 Août 2008 institue un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire **en cas de grève** des enseignants. Ce service incombe aux mairies uniquement en cas de grève (les absences ou congés des enseignants ne relèvent en aucun cas de ce dispositif mais de l'Inspection académique)

Seuil de déclenchement du service minimum d'accueil : taux égal ou supérieur à 25% du nombre d'enseignants grévistes exerçant dans l'école.

C'est à l'Inspection Académique de prévenir les communes des préavis de grève déposés par les enseignants. Les enseignants non grévistes ne participent pas à ce service d'accueil.

Infos prati ques

Eclairage public : si vous constatez qu'un lampadaire public est hors service dans votre quartier, merci de bien vouloir prévenir le secrétariat de mairie. La société de maintenance intervient à compter de trois lampadaires hors service sur le territoire communal.

Déneigement : il incombe à la commune. Toutes les rues communales sont déneigées par notre employé municipal. Qu'il soit ici remercié pour son efficacité et sa disponibilité.

Merci de respecter ces horaires.

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr